

5e réunion ordinaire de 2018

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

SERVICE :

DIRECTION DES ROUTES

N° 5.1

objet : **RD 6015 - AMÉNAGEMENT DE LA SECTION ENTRE YVETOT ET LE HAVRE - DOSSIER DE PRISE EN CONSIDÉRATION**

Itinéraire stratégique départemental reconnu d'intérêt régional, la route départementale 6015 qui relie Rouen au Havre et dont la gestion et l'exploitation incombent au Département depuis 2006, constitue un axe majeur et structurant du réseau routier.

Aussi, le 11 octobre 2011, l'Assemblée départementale a, dans l'objectif d'améliorer durablement la sécurité et les conditions de circulation, pris en considération l'aménagement de l'intégralité de la RD 6015 entre Le Havre et la limite du département de l'Eure. Dans cet esprit et avec la perspective de la mise en service de l'autoroute A150 entre Barentin et Yvetot en 2015, elle a accepté, le 8 octobre 2013, le projet d'aménagement et de requalification de la route départementale sur cette section, tendant à apaiser les circulations et encourager le report du trafic sur l'autoroute.

Fort du succès rencontré avec la mise en service de ces aménagements et afin de poursuivre la sécurisation de cet itinéraire tout en renforçant sa cohérence, je vous propose de prendre en considération le projet de requalification de la RD 6015 entre Yvetot et Le Havre.

La route départementale 6015 permet de relier les deux pôles économiques majeurs du Département que sont Rouen et Le Havre. Très fréquentée, elle supporte un trafic compris entre 11 000 et 16 000 véhicules par jour ouvrable selon les sections et, accidentogène, elle est source de nuisance et d'insécurité pour les usagers et les riverains.

L'aménagement de la section de la RD 6015 entre Yvetot et Barentin, en accompagnement de la mise en service de l'autoroute A150 en février 2015, permet de constater une nette amélioration de la sécurité et un report de trafic de l'ordre de 30% sur l'autoroute avec une baisse de plus de 70% des poids lourds au droit de la commune de Bouville.

Sur la section de la RD 6015 comprise entre Yvetot et Le Havre, la proximité de l'autoroute A29 permet d'envisager des aménagements similaires permettant d'apaiser les circulations, de reporter le trafic de transit sur les itinéraires autoroutiers et d'offrir aux riverains un confort et une sécurité optimale tout en renforçant sa vocation de desserte des bassins de vie.

Les principes d'aménagement de la RD 6015 ont été définis en concertation avec les communes et les EPCI concernés, l'État et les syndicats de bassins versants.

Le projet consiste à :

- supprimer les crèneaux à 3 voies sur les 40 km de la section comprise entre Yvetot et Le Havre et aménager le long de la chaussée à 2 voies des bandes multifonctionnelles afin d'offrir de meilleures conditions de sécurité ainsi qu'une visibilité renforcée dans les carrefours traversés et un cheminement sécurisé pour les modes doux,
- aménager ponctuellement une voie verte de 3 mètres de large,
- aménager les principaux carrefours en giratoires afin de sécuriser et de fluidifier les échanges entre la route départementale et les voies d'accès aux communes dans le but de favoriser la desserte des territoires traversés,
- aménager les traversées des agglomérations en améliorant la perception des usagers pour les inciter à réduire leur vitesse.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux sera assurée par le Département. Le coût global de ces aménagements est estimé à 11 304 000 € TTC, soit 9 420 000 € HT.

Itinéraire reconnu d'intérêt régional par la Région Normandie dans le cadre de son schéma régional de développement durable et d'aménagement des territoires, la section de la RD 6015 comprise entre Yvetot et Le Havre bénéficie d'un financement régional à hauteur de 50% du montant HT des opérations.

Aussi, le plan de financement est le suivant :

- Région Normandie : 4 710 000 €
- Département : 6 594 000 €.

L'échéancier prévisionnel des opérations prévoit une réalisation des travaux par section à partir de 2019.

Compte tenu de l'intérêt présenté par ce projet en termes de sécurité et d'amélioration des circulations, je vous propose d'accepter de prendre en considération l'aménagement de la RD 6015 pour sa section comprise entre Yvetot et Le Havre.

Je vous rappelle que ce dossier de prise en considération constitue un préalable nécessaire pour mener les études de projet et lancer les enquêtes réglementaires afférentes.

Une première autorisation de programme d'un montant de 5 000 000 € est inscrite au titre du budget 2018 pour cette opération. L'inscription du complément vous sera proposée lors d'un prochain vote du budget.



En conclusion, je vous prie de bien vouloir en délibérer et, en cas d'accord, approuver le dispositif de délibération ci-annexé.

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Convocation en date du 15 novembre 2018

- SEANCE DU

PRESIDENCE :

DELIBERATION N° 5.1

RD 6015 - AMÉNAGEMENT DE LA SECTION ENTRE YVETOT ET LE HAVRE - DOSSIER DE
PRISE EN CONSIDÉRATION

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU :

- la loi du 2 mars 1982
 - le code général des collectivités territoriales
 - les propositions de M. le Président entendues;
- après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres,

Vu :

- la délibération du Conseil général n° 4.4 du 11 octobre 2011 prenant en considération la requalification de la RD 6015 sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime,
- la délibération du Conseil général n° 4.1 du 8 octobre 2013 prenant en considération l'aménagement de la section de la RD 6015 entre Yvetot et Barentin,
- la délibération du Conseil départemental n° 3.10 du 11 décembre 2017 portant vote du budget primitif 2018 et création d'une autorisation de programme de 5 000 000 € pour la réalisation d'opérations sur la section de la RD 6015 entre Yvetot et Le Havre,
- la convention relative au financement de la requalification de la RD 6015 entre Yvetot et Le Havre signée le 19 mars 2018 entre la région Normandie et le département de la Seine-Maritime dans le cadre du SRADET,

Considérant la nécessité d'améliorer la sécurité des usagers et le cadre de vie des riverains de cette infrastructure en menant une opération de requalification forte sur cette section, favorisant le report des poids lourds et des véhicules légers de transit sur l'autoroute,

Décide :

- d'accepter de prendre en considération le projet d'aménagement de la requalification de la RD 6015 entre Yvetot et Le Havre, dont le coût est estimé à 11 304 000 € TTC, soit 9 420 000 € HT,
- que les opérations seront réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du département de la Seine-Maritime,

- de financer cette opération dans le cadre de l'autorisation de programme de 5 000 000 € inscrite en 2018 pour la requalification de la RD 6015 entre Yvetot et Le Havre, étant précisé qu'un complément de 6 304 000 € sera sollicité lors du vote d'un prochain budget.

Autorise Monsieur le président du Département à :

- faire procéder aux formalités d'enquêtes publiques réglementaires préalables à la libération des emprises et, à l'issue de celles-ci, demander à Monsieur le Préfet de prononcer l'utilité publique des travaux,

- faire procéder, le cas échéant, aux formalités réglementaires imposées par la loi sur l'eau,

- signer les actes sanctionnant le transfert de propriété au Département des immeubles nécessaires à la réalisation du projet et, en cas de besoin, recourir à la procédure d'expropriation,

- solliciter le concours de la SAFER en vue de constituer, si nécessaire, les réserves foncières destinées à faciliter la réalisation du projet et à signer la convention à intervenir à cet effet,

- signer les éventuels documents (conventions avec les communes et leurs groupements, procès-verbaux de remise d'ouvrage et de partie d'ouvrage) qui apparaîtraient devoir être établis préalablement ou à l'issue des travaux.



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

Route Départementale 6015

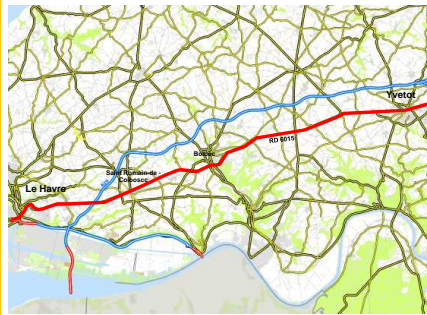
Liaison Yvetot-Le Havre

Cantons LE HAVRE, LE HAVRE 3, BOLBEC, NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON, SAINT-VALERY-EN-CAUX, SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC et YVETOT
DOSSIER DE PRISE EN CONSIDERATION

MAITRISE D'OUVRAGE

Département de la Seine-Maritime

SITUATION



OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT

L'enjeu pour le Département est de redonner une vocation d'itinéraire départemental à la RD 6015 :

- en « cassant » son image de voie rapide au profit d'une voie à circulation apaisée,
- en incitant le trafic de transit et notamment les poids lourds à se reporter vers les itinéraires autoroutiers,
- en offrant un confort et une sécurité suffisante aux riverains pour permettre une irrigation optimale des territoires traversés.

INDICATEURS

Sécurité

La RD 6015 est un axe majeur et structurant qui joue un rôle essentiel dans la desserte des territoires. C'est aussi un axe fortement accidentogène.

Coherence territoriale

La RD 6015 constitue un itinéraire stratégique pour la desserte du Pays de Caux.

C'est un axe complémentaire à l'autoroute A 29 du Pays de Caux.

L'autoroute A 29 assure une liaison de transit et la RD 6015 assure, quant à elle, la desserte locale, complémentaire au développement économique régional.

Origine du projet

Programme de Sécurisation des Itinéraires Stratégiques.

La RD 6015 est un itinéraire d'intérêt régional inscrit au SRADDET.

Coût

Montant total estimé de l'opération :

11 304 000 € TTC, soit 9 420 000 € HT.

Financement

Région : 50% du montant HT, soit 4 710 000 €.

Une convention a été signée le 19 mars 2018.

Etat d'avancement

DPC APSI	11/10/2011
Etudes	2017 - 2020
COPIL	18/04/2018
DPC	Décembre 2018
Travaux	À partir de 2019

SOLUTION PROPOSEE

Les travaux comportent :

- la modification du profil en travers : remplacement sur les 40 km du profil de 3 voies affectées par un profil type de 2 voies d'une largeur totale de 6,5 m avec deux bandes multifonctionnelles de 1,5 m, et création ponctuelle de voie verte de 3 m de large
- la sécurisation des carrefours simples avec îlots, bordurage et mise à niveau de la signalisation directionnelle,
- l'aménagement de giratoires aux carrefours importants,
- l'aménagement des traverses d'agglomération,

Une réflexion sera menée sur une interdiction de circulation des poids lourds en transit, dans la section comprise entre Yvetot et Le Havre.